

Image not found or type unknown



Licencié pour des salades

Actualité législative publié le **10/11/2011**, vu **1602 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Un ancien salarié de Carrefour a saisi le Conseil de prud'hommes d'Angers afin de réclamer 20 000 euros de dommages et intérêts suite à son [licenciement](#).

En effet, le salarié avait demandé à un fournisseur de lui donner douze salades invendues. Après que l'agent de sécurité ait qualifié cet acte de vol, le salarié a été interrogé par la police pendant deux heures en garde à vue.

Malgré le fait que l'enquête ait conclu à un don du fournisseur, le salarié a été licencié.

[Le Conseil de prud'hommes](#) devrait statuer prochainement sur cette affaire.

Source : Metro France, 7 novembre 2011